



**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2024
A L'HOTEL DE VILLE
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Nicolas BAGNIS, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Sandrine BUIRON, Céline PELLISSIER, Timothée KOENIG, Michel REZK

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN), Karine CACHELEUX (Pouvoir à Marie MEYER), Laurent DENIS (pouvoir à François CAVALLIER), Isabelle DERBES (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI)

Absents : Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 17

VOTANTS : 21

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2024

ADMINISTRATION GENERALE

- 2/ Remboursement transports scolaires
- 3/ Acquisition allée des Griottiers
- 4/ Forfait encadrement des séjours
- 5/ Adoption PLU
- 6/ Signature convention CAUE
- 7/ Indemnisation riverain chemin de saint Donat
- 8/ Servitude de passage le Clos des Roses

FINANCES

- 9/ Subvention complémentaire au comité des fêtes.
- 10/ Demande de subvention modificative véhicule CCF
- 11/ Décision modificative
- 12/ Modification des tarifs des affiches promotionnelles
- 13/ Remboursement du coût d'un achat à la coopérative scolaire
- 14/ Défiscalisation dons

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

- 1 / Renouvellement d'une convention dans le cadre d'une fourrière automobile

QUESTION DIVERSE INSCRITE

- 1/FONTSANTE : Décision du Préfet

2/REMBOURSEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de maintenir la gratuité des transports scolaires pour les familles dont les enfants sont scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de la commune de Callian.

Il rappelle que cette gratuité signifie que si les usagers ne participent pas au coût de ce service public, ce sont les contribuables qui le financent.

Adopté à l'unanimité.

3/ ACQUISITION DE L'ALLEE DES GRIOTTIERS

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'engager toutes les démarches en vue de l'acquisition des parcelles I 1505 et I 1507 pour l'euro symbolique appartenant à Madame Muriel BRISSI et Madame Catherine LAFAURIE. Ces parcelles représentent, en partie, l'emprise de l'Allée des Griottiers, il s'agit simplement de régulariser juridiquement une situation avérée dans les faits.

Adopté à l'unanimité.

4/ FORFAIT SEJOURS

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en place un forfait séjours pour les animateurs de la collectivité pouvant être amenés à encadrer des enfants 24h/24, la rémunération pour ces séjours étant arrêtée comme suit :

-Responsable : 90€/jour

-Animateurs : 80€/jour

Adopté à l'unanimité

5/ APPROBATION DU PROJET DE REVISION DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

En préambule, Monsieur Le Maire tient à remercier le service urbanisme pour le travail accompli, copieux et ardu.

Cet important document porte la marque d'un contexte particulier : forte croissance démographie et pénurie d'eau.

Un arbitrage s'est donc imposé aux neuf conseils municipaux du territoire qui unanimement ont décidé de réduire le nombre de permis de construire. Par conséquent, afin de maîtriser l'évolution démographique, il n'y a pas d'autre solution que de procéder au « gel » de l'urbanisme.

Monsieur Le Maire ajoute être conscient qu'il s'agit d'une contrainte douloureuse pour le secteur du bâtiment et pour de nombreuses familles.

L'esprit de responsabilité dont a fait preuve la population lors des échanges avec le commissaire enquêteur est, donc, d'autant plus remarquable, ce dernier y ayant de son côté contribué par un travail axé sur une grande ambition pédagogique

L'objectif radical de ce PLU est de limiter la croissance de la population à 0.1% par an.

Jean-Luc ANTONINI tient à préciser que les citoyens et les élus ont été bien informés durant toute la procédure.

Monsieur Le Maire rappelle que cette délibération est, bien entendu, susceptible de recours.

La révision du PLU de la commune est approuvée. Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'effectuer toutes les démarches nécessaires à son application.

Adopté à la majorité, une abstention (Corine GUIGNON).

6/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE C.A.U.E DU VAR VISANT A ACCOMPAGNER LA COMMUNE POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA DE PROGRAMMATION SCOLAIRE ET DE MOBILITE DOUCE.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention avec le C.A.U.E du var, émanation du Conseil Départemental, pour un montant de 4050.00€ dans le cadre de la réhabilitation de l'EHPAD du PRADON et des aménagements afférents.

Adopté à l'unanimité.

7/ INDEMNISATION RIVERAIN CHEMIN DE SAINT DONAT.

Monsieur le Maire propose au conseil de verser la somme de 300€ à la société RAINBOW Center, dirigée par Madame HORCLOIS, à la suite de la fermeture du chemin de Saint-Donat en raison des travaux de

l'aménagement du parking Le Pertuis occasionnant un préjudice à cette société.

Adopté à l'unanimité.

8/ AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE AUTHENTIQUE RELATIF A UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT AU PROFIT DE MONSIEUR FOLTETE

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer l'acte authentique concernant une servitude de passage ainsi que de stationnement au profit de Monsieur FOLTETE à proximité des ateliers municipaux.

Adopté à l'unanimité.

9/ SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE DES FETES

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une subvention complémentaire d'un montant de 5000€ au comité des fêtes permettant de financer les coûts engendrés par les nombreuses manifestations organisées.

Adopté à l'unanimité.

10/ DEMANDE DE SUBVENTION MODIFICATIVE VEHICULE CCFF.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter une subvention auprès du conseil régional pour participer au financement de l'acquisition d'un véhicule mis à la disposition du CCFF, le montant de l'acquisition s'élevant à 75 553€HT.

Il ajoute que la commune est très reconnaissante du travail fourni par le CCFF notamment à l'occasion de la distribution d'eau pendant les périodes de turbidité.

Adopté à l'unanimité.

11/DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET PRINCIPAL 2024.

Jacques BERENGER détaille cette décision modificative en précisant qu'il s'agit d'une opération d'ordre visant à prendre en compte l'amortissement des subventions reçues depuis le passage à la nomenclature comptable M57.

Adopté à l'unanimité.

12/PRECISIONS SUR LA REGIE CENTRALISEE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de modifier les tarifs des affiches promotionnelles du village comme suit :

- Commerçants ou institutionnels 6 € l'unité
- Particuliers 12 € l'unité

Adopté à l'unanimité.

13/REMBOURSEMENT DU COUT D'UN ACHAT A LA COOPERATIVE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de rembourser la somme de 143.01€ TTC à la coopérative scolaire à la suite de l'acquisition de fournitures scolaires.

Adopté à l'unanimité

14/ DONS D'ŒUVRES D'ART A LA VILLE AVEC POSSIBILITE DE DEFISCALISATION

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'accepter le don d'œuvres d'art de la part de Madame DESESTRES et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'acceptation de ce don ainsi qu'à la réalisation de toutes formalités administratives permettant à la donatrice de bénéficier d'une défiscalisation.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler la convention avec « Modern' Garage » dans le cadre du fonctionnement de la fourrière automobile de la commune.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

A – Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de l'arrêté préfectoral qui a décidé de refuser le projet FONTSANTE. Par voie de conséquence, la promesse de bail liant la commune au groupe SUEZ devient caduque.

B – Monsieur le Maire déplore la campagne de communication injurieuse et insultante du BRASSITORIUM sur les réseaux sociaux à l'encontre de la commune.

C – Michel REZK demande s'il y a un projet alternatif au VALORPOLE de FONTSANTE.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de projet précis à l'heure actuelle, mais des réflexions notamment autour de l'activité photovoltaïque.

D – Sandrine BUIRON demande où en est la mise en place de la redevance incitative.

Monsieur Le Maire précise que cette procédure est en cours.

E – Sandrine BUIRON sollicite la possibilité d'installer des ralentisseurs aux entrées du village afin de réduire la vitesse des automobilistes.

Monsieur Le Maire propose à la commission travaux d'y réfléchir.

F- Cécile AUTRAN indique que de nombreux candélabres restent éteints depuis plusieurs jours.

Jean-Christophe BERTIN précise qu'il s'en occupe.

G – Sandrine BUIRON informe le conseil que le marché de Noël se déroulera le samedi 16/11.